

COMITÉ D'HISTOIRE DE LA COUR DES COMPTES

ÉTUDES ET DOCUMENTS

Pierre-François Lafaurie, un haut fonctionnaire d'autrefois (1786-1876)

Jean-François Potton
Chargé de mission au comité d'histoire

(avec l'aimable autorisation de la revue Gestion et finances publiques)
Article publié dans le n° 10, octobre 2010

Les biographies consacrées à des hauts fonctionnaires de la première moitié du XIX^{ème} siècle sont relativement rares. Celle qu'un ami de sa famille, Henri Faré, conseiller d'Etat et directeur général des forêts de 1869 à 1877¹, a consacrée en 1883 à Pierre-François Lafaurie² est intéressante à ce titre, parce qu'il a pu consulter, outre les souvenirs de ses collègues et de ses proches, sa correspondance, dont on ne sait ce qu'elle est devenue, et faire un portrait précis, quoique bienveillant puisque destiné à sa famille, d'un grand serviteur des finances. Cet ouvrage est la seule source de cet article. Pierre-François Lafaurie, né dans les dernières années du XVIII^{ème} siècle, peu avant la Révolution, débuta en effet comme commis au finances sous le Premier Empire, puis s'illustra à l'inspection générale du Trésor, devenu l'inspection générale des finances en 1816, avant de finir sa carrière à la Cour des comptes sous le Second Empire.

Son père, Louis Lafaurie, était médecin-chirurgien à Saint-Sever en Gascogne, mais il avait fondé avec un associé une maison de commerce à Bordeaux, acheté une sucrerie puis des plantations à Saint-Domingue – notamment un domaine dans la plaine de Maribaroux, au nord-est de la colonie - avec ce même associé. Il y était parti avec sa jeune épouse, Marie-Elisabeth Candie, mais il fut obligé de rentrer en France en 1785 à cause de la santé de sa femme, et il perdit tout, d'abord à cause de la malhonnêteté de son associé, qui le grugea et disparut sans laisser de traces,

¹ Henri Amédée Emmanuel FARÉ (1825-ap.1883), auditeur au Conseil d'Etat en 1849, maître des requêtes en 1857, secrétaire général du gouvernement de l'Algérie en 1866, directeur général des forêts en 1868, membre de la société d'économie sociale de Frédéric Le Play.

² H. Faré : Un fonctionnaire d'autrefois. P.F. Lafaurie 1786-1876, Plon et Cie, Paris 1883.

puis de la révolte des esclaves en 1791³. Ce père, qui était maire de Saint-Sever depuis 1791, meurt en 1793, laissant de grosses dettes à sa femme et ses cinq enfants. On ne sait rien de ses années de jeunesse, ni de sa formation, sauf que c'est sur la recommandation de Defermon qu'il entre vers 1803, à dix-sept ans, dans les bureaux du ministère de la Guerre. Il avait donc des relations haut placées, condition indispensable et préalable à toute la suite.

Dès 1805, après une première expérience au bureau de la solde arriérée, il entre à la Commission de Liquidation générale de la Dette publique, sous la direction de Defermon, et fait si bien qu'à la fin des travaux de la commission de liquidation, en 1810, il est nommé élève inspecteur à l'Inspection générale du Trésor, qui a été créée en 1801 pour assister le directeur puis ministre du Trésor Barbé-Marbois dans le contrôle sur place des opérations des services. Jeune inspecteur, il est notamment envoyé avec son collègue de la Bouilleries⁴, pour assister les inspecteurs généraux Albin Cornuau, Pernet de Fontenay et Bricogne⁵, en mission dans les départements de l'est de l'Empire, c'est-à-dire, à l'époque, en Allemagne du Nord. Il est notamment chargé de vérifier la comptabilité du Payeur général de la Grande Armée⁶, qui a parfaitement été tenue jusqu'en septembre 1812, malgré le désastre de la retraite de Russie. Grâce au courage des agents du Payeur, dont plusieurs furent tués, la plus grande partie des fonds –le reste étant tombé dans les mains des russes – avait pu être ramenée avec la plupart des pièces justificatives. Resté dans les départements des Bouches de l'Elbe et des Bouches du Weser, donc à Hambourg et à Brême, au nord de l'Allemagne actuelle, Lafaurie réussit en mai 1813 à faire rentrer les contributions de l'année précédente, malgré la mauvaise volonté bien compréhensible des contribuables de Brême, qui voient la guerre changer d'âme, et l'Empire chanceler. Il doit ensuite se rendre à Lübeck pour faire payer une contribution exceptionnelle décidée par le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, à la suite d'une révolte contre l'Empire. L'impôt rentre d'autant plus mal que les Russes approchent, et qu'au mois d'août, les Français doivent se replier sur Hambourg, où une nouvelle contribution exceptionnelle destinée à financer la défense de la ville ne rentre pas mieux que la précédente. Davout, à court d'argent, décide saisir les fonds de la banque de Hambourg, opération dont la vérification et la surveillance sont confiées à Lafaurie. Il resta dans Hambourg assiégée jusqu'en mai 1814.

Ses qualités désormais reconnues lui font confier par le baron Louis, nouveau et rigoureux ministre des finances, en juillet 1815, la mission de diriger la liquidation des soldes de l'Armée de la Loire, dont le maréchal Macdonald doit assurer le licenciement des quelques soixante-dix mille soldats, condition mise par les forces d'occupation coalisées à l'évacuation de la région. Il y réussit à force d'acrobaties,

³ Il semble bien que la famille Lafaurie fut indemnisée en 1825. Le nom de Marie-Josèphe Lafaurie, figure sur la liste des colons indemnisés, pour un montant non précisé, mais ce n'est pas le nom de sa mère. Cette indemnisation permit de rembourser les créanciers de son père, d'après son biographe.

⁴ Il s'agit de Sébastien Rouillet de la Bouilleries, fils de François-Marie, alors trésorier de la Couronne.

⁵ Il s'agit d'Ambroise-Jacques, dit Bricogne jeune, et non de son frère Athanase-Jean-Baptiste, receveur général des finances, dit Bricogne aîné.

⁶ Guillaume Peyrusse, fait baron en 1814, qui suivit l'empereur déchu à l'Île d'Elbe.

malgré le manque de fonds disponibles, en sollicitant les rares fonds libres de tous les comptables publics de la région, jusqu'au receveur général de Bordeaux. On lui confie aussitôt une autre tâche : apurer les comptes de l'intendance militaire pour les deux dernières années de l'Empire, dans vingt-six départements, ce dont il vint à bout à la fin de 1816.

Au début de la Restauration, après avoir rendu visite à son premier protecteur Defermon, exilé à Amsterdam, il aida le ministre des finances Corvetto à lutter contre les suppressions de dépenses demandées sous prétexte d'économies par l'opposition ultra-royaliste, conduite par Villèle. Celui-ci, qui sera mieux inspiré par la suite, quand il sera ministre, voulait réorganiser les services du ministère des finances, en supprimant la direction des paiements, dite des dépenses, et en fusionnant les fonctions de payeurs et receveurs généraux, projets contraires à la bonne règle de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, lequel est le seul à rendre des comptes, appuyés par les justifications demandées par l'ordonnateur et destinées à éclairer le juge de ses comptes. C'est cette idée qu'il développe avec succès dans une brochure publiée en 1819 : « *Observations sommaires sur le service des dépenses et la nécessité d'établir des rapports légaux entre la Cour des comptes et la législature* ». Sur ce sujet, il estime déjà que le fameux rapport de la Cour devait être communiqué aux chambres, pour lui permettre de juger les actes des ministres en toute connaissance de cause. Il fait partie de la première commission chargée, en 1818, de vérifier le compte général de l'administration des finances, et le restera les années suivantes.

En 1822, il n'est toujours qu'inspecteur des finances, car il n'y a pas de vacances de poste d'inspecteur général, bien qu'il en ait rempli de nombreuses fois les fonctions à titre d'intérimaire, et qu'il ait assisté le directeur de la Comptabilité générale, Audiffret, dans la conception et la mise en œuvre de ses réformes. Il doit se contenter de la croix de chevalier de la Légion d'honneur. En avril 1823, on l'envoie à Toulouse pour diriger et surveiller les caisses de réserve de l'armée de Catalogne placée sous le commandement du maréchal Moncey, qui doit entrer en Espagne avec les troupes commandées par le duc d'Angoulême, pour remettre le roi Ferdinand VII sur son trône. Mais l'incurie de l'intendance à Paris est telle qu'il n'y a pas de caissons pour convoier les fonds, ni équipages, ni chevaux ou mulets, ni matériel d'aucune sorte. On lui impose du personnel peu fiable, et les caissiers locaux s'en tiennent aux ordres inconséquents de leurs supérieurs de Paris. Tout est aggravé par les dissensions politiques entre vieux royalistes et ancien personnel de l'Empire, qui composent les services comptables. Lafaurie, pris comme arbitre, finit par devoir donner lui-même les ordres indispensables, et obtient même le renvoi des incapables. Heureusement, la guerre se transforma en promenade militaire, et se termina par la prise du fort du Trocadéro à Cadix, seul et modeste exploit du règne de Louis XVIII. En 1824, il est enfin nommé inspecteur général.

En août 1830, l'administration des finances se remit au travail après les événements de juillet, qui avaient perturbé la rentrée des impôts. Le baron Louis, revenu aux Finances, où il avait commencé en 1814, envoya Lafaurie rétablir l'ordre fiscal dans la perception des contributions indirectes en Côte-d'Or. D'après son

biographe, il fit la tournée des maires, rencontra les percepteurs, les assujettis, et ramena le calme et les contributions.

A peine est-il revenu à Paris qu'au mois de septembre, l'expédition d'Alger rentre avec le trésor pris au bey. Le butin, toutes monnaies confondues, fut évalué à plus de 42,5 millions de francs. Il est chargé de la vérification des pièces, de la vente des objets, du change des monnaies étrangères et de la fonte des autres monnaies en lingot.

Il enchaîne ensuite les missions, au péril de sa vue et de sa santé qui donnent de l'inquiétude à ses amis et sa famille ; il continue cependant, avec l'inspection qui suit le déficit « Kessner⁷ » et fait l'expertise des raisons qui ont permis que la fraude de Kessner n'ait été pas repérée. Il propose une solution, qui fera l'objet d'une loi en 1833. L'aspect politique suit, car l'opposition accuse le ministre de négligence, en citant notamment un arrêt de la Cour des comptes, qui avait subodoré, à défaut de la découvrir, une partie de la fraude. C'est lui qui rédige l'argumentaire du ministre, mais il doit aussi l'aider contre une offensive parlementaire : l'opposition veut supprimer l'Inspection générale des finances, créée en 1816, donc œuvre de la Restauration, toujours sous le prétexte des économies. Des inspections par directions suffiraient, selon les opposants. Une brochure rédigée par Lafaurie rassemble toutes les réalisations de ce corps de contrôle, en faisant valoir que l'éloignement relatif du contrôlé et la vaste expérience de ses membres leur permet de s'élever au-dessus des contingences locales, et en présentant toutes les propositions d'amélioration que l'Inspection générale a proposées et qui ont été mises en œuvre. La proposition est repoussée, et ce sera la dernière fois avant longtemps que l'existence même de l'Inspection des finances sera mise en cause.

Sagacité, ardeur au travail, connaissances des principes et des lois, habileté à rédiger les textes, à les mettre en application, sont les talents appréciés de tous ses ministres depuis le baron Louis. Il aurait pu faire une carrière politique : on l'y pousse, on lui propose une députation, mais il refuse une carrière pour laquelle il n'a aucun goût. Sa neutralité, estime son biographe, lui coûtera non seulement une direction générale, mais probablement une carrière de ministre des finances. On lui confie toutes les enquêtes difficiles et délicates, et c'est là sa seule ambition. De 1831 à 1833, il préside la commission chargée de régler les contrôles du Trésor.

Il avait survécu à grand peine au choléra de 1832, qui emporta son vieil ami le général Lamarque, ce qui amène à aborder sa vie sociale et intime.

Il était un familier, à Bordeaux, du salon de Mme de Sèze, dont le mari Paul-Victor de Sèze, médecin, ancien député aux Etats généraux et à l'Assemblée constituante, plus tard recteur de l'académie de Bordeaux, était le frère de l'avocat de Louis XVI⁸. Mme de Sèze⁹ avait été cachée par Mme Lafaurie pendant la Terreur,

⁷ Kessner était le caissier central du Trésor, qui s'était livré à des spéculations boursières avec des fonds publics, laissant un déficit de plus de six millions. Cette affaire, découverte en 1831, en partie grâce à une vérification de la Cour des comptes, mit en difficulté le ministère au début de la Monarchie de juillet, et notamment le ministre des finances Louis qui dut démissionner en 1832

⁸ Joseph de Sèze, arrière petit-fils de Paul Victor, entra comme auditeur à la Cour des comptes en 1895.

et vouait au jeune homme une amitié fidèle. Il séjourna souvent au château d'Eyran, propriété de la famille de Sèze située à vingt kilomètres de Bordeaux, au nord de la Gironde. Son frère cadet Luc Lafaurie, nommé percepteur à Saumur, s'était laissé compromettre, par inadvertance, dans la conspiration du général Berton¹⁰ en 1822, et ne se tira de cet embarras que grâce à la réputation de son frère. Villèle appréciait beaucoup Lafaurie, et muta son frère à Calais, ce qui était une promotion. La fille de Luc, Catherine, épousera M. Jean-Pierre Ducrey, percepteur à Loches. Leur fils Eugène Ducrey, né en 1826, commencera sa carrière comme secrétaire particulier de son oncle Lafaurie en 1845, puis comme secrétaire du directeur général des douanes en 1847, et sera nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes, probablement grâce à son oncle, en 1860.

Maximilien Lamarque (1770-1832), fils d'un avocat et procureur près le sénéchal de Saint-Sever, qui fut élu député du Tiers aux Etats généraux, avait fait d'excellentes études au collège des Jacobins de cette petite ville. Volontaire en 1792, élu officier par ses troupes, il fit une valeureuse carrière qui lui valut les étoiles de général dès 1801. Exilé de 1816 à 1818, il sera député des Landes de 1828 à 1832, et ses funérailles donneront lieu à des émeutes contre le régime de la Révolution de juillet. Lafaurie lui avait rendu service en l'assistant dans la récupération de créances importantes sur un payeur de l'armée, qu'il finit par obtenir en 1818.

Antoine Simon Durrieu (1775-1862), également né à Saint-Sever, était destiné à l'état ecclésiastique, mais la suppression des séminaires en 1791 le chassa de celui d'Aire-sur-Adour. Entré dans le commerce, il s'engagea parmi les volontaires de Bayonne en 1793, qui l'élirent capitaine en 1794. Il devint l'aide de camp du général Lamarque, son « pays ». À force d'exploits, Durrieu fut nommé général de brigade par Napoléon en 1813, puis gravement blessé à Waterloo. Fait baron par Louis XVIII, Durrieu sera chef d'Etat major en 1829 lors de l'expédition de Morée contre les Ottomans, qui aboutira à l'indépendance de la Grèce, projet cher aux libéraux. Rallié à Louis-Philippe, il sera ensuite député des Landes de 1834 à 1845, date à laquelle il sera nommé à la Chambre des pairs. Son neveu Alfred Durrieu, également général, fut gouverneur général de l'Algérie pendant quelques mois en 1870. Il épousa une parente de Lafaurie.

Célibataire endurci, il ne s'est pas laissé tenter par les nombreux partis que ses amis, le général Lamarque, le général Durrieu, le président de Gasq, de la Cour des comptes, un autre bordelais, lui proposèrent pendant des années. Ce dernier lui proposa une jeune anglaise de la meilleure éducation, et de fortune très convenable, et de l'âge très raisonnable de trente-quatre ans, alors qu'il en avait, en 1832, quarante-six. Mme de Sèze l'encouragea, mais il fit le mort ; pire, il s'éloigna, et sembla boudier ses conseillers matrimoniaux, à qui il cessa un long moment d'écrire, comme pour les décourager. Il n'avait pas rompu heureusement tous liens avec Mme de Sèze, qui, avant sa mort en 1851, lui demandait régulièrement d'aider nombre de ses obligés, souvent malmenés dans leur situation, leur emploi et leur fortune par la

⁹ Née Suzanne Caroline de Raymond de Sallegourde (1770-1851),

¹⁰ Brillant soldat de la Révolution et de l'Empire, en demi-solde sous la Restauration, le général Berton marcha le 24 février 1822 sur Saumur avec 150 hommes. Arrêté en juin et condamné à mort, il fut exécuté à Poitiers le 5 octobre 1822.

révolution de Juillet, et de relayer ses demandes d'intervention pour placer ou replacer des gens de tout acabit. Il s'efforçait d'y donner suite.

En 1834, à l'occasion d'une vérification sur le service des douanes du Havre, il propose et obtient la suppression d'une « gratification », dite d'enlèvement que devaient payer les importateurs aux services douaniers. En 1835, le ministre des finances Jean-Georges Humann avait été mis en difficulté à la Chambre par la commission du budget sur l'état des forêts françaises. Il avait demandé une enquête à l'inspection générale des finances, qui fut confiée à Lafaurie. Dix ans auparavant, il avait déjà puissamment contribué, à la demande du directeur général des forêts¹¹, le marquis de Bouthillier¹², à réorganiser le service des eaux et forêts de l'Aude, laissé à l'abandon par un responsable inefficace et trop âgé. Les forêts y étaient largement pillées non seulement par tout le voisinage, mais par des forestiers indéclicats. Cinq mois plus tard, le rapport est prêt. Il apparaît clairement que le budget des forêts est très insuffisant : de 800 000 francs environ sous l'Empire, il a été ramené à moins de 100 000 francs sous la Restauration, puis à 200 000 sous la Monarchie de Juillet. Le rapport critique la procédure de l'adjudication des coupes de bois, non contrôlées et surtout très peu justifiées, dont les opérations échappent complètement à tous les contrôles, depuis la direction générale des forêts jusqu'à la Cour des comptes. Il y refait donc la théorie de « l'Etat, propriétaire forestier », meilleur gestionnaire à long terme. Les réformes proposées, acceptées par la Chambre en 1838, mises en œuvre et renforcées par le Second Empire en 1860, resteront longtemps la base de l'organisation des Eaux et Forêts. Ces mérites auraient du valoir à Lafaurie un poste important, mais il ne voulut pas remplacer le directeur général des forêts, qui avait parfaitement coopéré pendant toute l'enquête et n'avait pas démerité. Le successeur sera donc M. Bresson. Il refusa aussi que son frère Luc Lafaurie, toujours percepteur, soit nommé à la place d'un fonctionnaire d'opinion légitimiste dans une place lucrative.

Ces travaux avaient gravement altéré la santé de Lafaurie, qui dut demander un congé en 1837 pour aller se soigner à Luchon. Il éprouvait de plus un sentiment de découragement que les décorations – il venait d'être promu officier de la Légion d'honneur - ne compensaient pas. Après plus de trente ans de missions et de voyages, il aspirait à un travail sédentaire. Il avait lui-même confié début 1837 au ministre Humann qu'il souhaitait être nommé à la Cour des comptes. Le ministre lui avait répondu qu'aucun n'avait plus de titre à cette position, et qu'il souhaitait être ministre assez longtemps pour pouvoir le faire nommer. Mais à cette époque, les conseillers maîtres, nommés à vie, étaient comme les juges de la Cour suprême des Etats-Unis : ils ne démissionnaient jamais (sauf pour permettre la nomination d'un parent) et mouraient rarement. De 1831 à 1847, il n'y aura que six nominations au tour extérieur au grade de conseiller maître. Lacave-Laplagne, lui-même magistrat

¹¹ A l'époque, la direction générale des forêts était rattachée au ministère des finances. Le ministère de l'Agriculture ne fut créé qu'en 1877.

¹² Le marquis de Bouthillier fut remplacé après la révolution de juillet par Charles Marcotte, dit Marcotte d'Argenteuil, qui fut directeur de l'administration des forêts de 1830 à 1836.

des comptes, remplace Humann en 1837, et ne veut pas se priver de ses services. En 1839, Lacave-Laplagne est remplacé par Pelet de la Lozère, lui-même remplacé en 1840 par Humann. Mais le ministre prétend que la seule place vacante doit être pourvue au tour intérieur, ce qui est faux : les trois nominations suivantes sont faites au profit de MM. Le Bègue de Germiny en 1841, un ancien préfet, qui démissionnera en 1845 pour devenir receveur général à Rouen, Barada, en 1842 député du Gers, qui mourut deux ans plus tard, et Rielle en 1842, un autre inspecteur général des finances, qui était directeur du mouvement général des fonds, et partira à la retraite en 1846. En 1842, Humann meurt et se trouve de nouveau remplacé par Lacave-Laplagne. M. du Sommerard, conseiller maître et célèbre collectionneur d'antiquités médiévales, pour lesquelles il avait acheté l'hôtel de Cluny, vint à mourir en août 1842. Le général Durrieu alla voir le ministre et n'obtint que de bonnes paroles, assorties de commentaires sur l'âge avancé de nombreux maîtres des comptes. Un M. Gauthier de Lizoles fut nommé au tour intérieur. Durrieu fit de nouveau le siège de tous les ministres, toujours en vain, les considérations politiques l'emportant à chaque fois. Il n'obtient même pas la direction générale des forêts, qui s'était libérée et que l'on donna à un certain Legrand. Il demanda à ses amis de cesser leur campagne. On lui refusait en plus la circonscription de contrôle de Paris, qui l'aurait reposé de ses fatigants déplacements, car il avait celle de Toulouse depuis 1841. Il proteste, et le ministre lui promet la prochaine vacance à la Cour, et lui fait obtenir la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Mais Lacave-Laplagne finit par tenir sa promesse, et en avril 1846, à soixante ans, Lafaurie obtient ce qu'il méritait et attendait depuis dix ans. Il n'a que le temps de terminer, pour la seizième fois, la vérification de la caisse centrale du Trésor.

Il est accueilli avec joie à la Cour des comptes – comme un personnage consulaire, dira plus tard le conseiller Musnier de Pleignes. Beaucoup de conseillers maîtres, dont Jard-Panvillier, Lavollée, Pichault de la Martinière, et plusieurs autres, sans oublier le président de Gascq, l'avaient soutenu et se réjouirent de sa nomination. Les félicitations des membres de l'Inspection sont nombreuses. Il sera, malgré le repos relatif qui lui est ainsi accordé, un magistrat actif et rigoureux, surtout quand les prérogatives de la Cour ne sont pas respectées ou risquent de ne pas l'être. Il est associé à l'estimation des biens de la famille d'Orléans en 1848. Mais l'heure de la retraite sonne dès le mois d'août 1860, à sa demande, car il n'a « que » 74 ans. Depuis 1852, une limite d'âge a été fixée à 75 ans, ce qui a permis de faire élégamment partir une bonne partie des magistrats orléanistes. Le Premier président Barthe et le Procureur général Collart-Dutilleul le couvrent d'éloges¹³. Son neveu Ducrey est nommé conseiller référendaire l'année de son départ. Et il sera remplacé à la maîtrise par un député bonapartiste du Pas-de-Calais, Félix Lequien.

Retiré dans son appartement de la rue de l'Arcade, il survivra seize ans, jusqu'en 1876. Cet appartement de célibataire est rempli de tableaux, d'objets d'art, de livres, de notes, de rapports et de correspondances. Il a la joie, le 24 avril 1867, de présider en qualité de doyen un banquet rassemblant tous les membres de

¹³ Le texte de ces éloges n'a pas été conservé.

l'Inspection générale, en retraite ou en activité. Il meurt paisiblement en 1876, à 90 ans. La vente de sa bibliothèque, en 1878, fit l'objet d'un catalogue de 99 pages. Il était l'auteur d'une « Note concernant l'inspection générale des finances », non datée, que le ministère publia en 1867.

Ses proches, et les proches de ses amis, étaient presque tous dans les affaires financières publiques. Son frère et son neveu sont receveurs des finances, et l'un sera trésorier-payeur général. Le frère du général Durrieu et son fils seront respectivement receveur des finances et trésorier-payeur général. On pourrait presque parler d'un clan. Pierre-François Lafaurie a été fidèle à l'Etat plus qu'aux régimes successifs qu'il servait avec le même désintéressement. Sa fortune personnelle était médiocre. Il ne considérait que les capacités, et non les attachements politiques, tout en soutenant volontiers les anciens de l'Empire. Mais il était bien sûr aussi grenadier à la Garde nationale, qui défendait Paris et l'ordre public lors des émeutes populaires...

Au fil de cette carrière, on a pu voir se révéler, se développer et s'affermir les traits caractéristiques qui définissent une sorte d'idéal-type du haut fonctionnaire : compétence, puissance de travail, intégrité personnelle, relative indépendance politique, goût pour la culture, et relations bien placées... On aura également pu apprécier la variété et l'importance des missions confiées, dans les périodes de trouble, aux membres de l'Inspection générale des finances.

Jean-François Potton
